

FEUTRES ET OUATES EPAISSEUR ET COMPRESSIBILITE

Page 1/4

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

AVANT-PROPOS

Ce document est en conformité technique avec la méthode d'essai RENAULT n° 1195.

Il ne doit pas être modifié sans une consultation préalable de RENAULT.

Il est conforme à l'accord intervenu entre les Services Normalisation de PEUGEOT S.A. et RENAULT en MAI 1985.

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette méthode a pour objet la définition de l'appareillage et du mode opératoire permettant de mesurer l'épaisseur nominale d'un matériau fibreux compressible ; elle prévoit également une appréciation de la compressibilité du matériau. La méthode s'applique aux feutres et ouates, tels, enduits ou imprégnés.

2.PRINCIPE

L'épaisseur d'un feutre est la distance mesurée entre deux touches planes et parallèles d'un micromètre, touches entre lesquelles l'éprouvette est soumise à une pression spécifiée.

3.APPAREILLAGE

3.1.MICROMETRE

comportant deux touches planes circulaires, de diamètre 50 mm, l'une fixe, l'autre mobile.

Ces deux touches sont parallèles et leurs axes de révolution sont confondus. La pression exercée par la touche mobile peut être 1 - 5 - 10 - 50 - 100 hPa à 5 % près (soit environ 1 - 5 - 10 - 50 ou 100 g/cm²) suivant les indications des documents.

3.2.ENCEINTE CONDITIONNEE

température 20 °C ± 1 °C, humidité relative 65 % ± 2 %.

4.ECHANTILLONNAGE

4.1.MESURE SUR EPROUVETTES

- Prélever des éprouvettes de 100 x 100 mm au nombre de 5 pour les matériaux assez homogènes, tels que feutres ou au nombre de 10 pour les matériaux hétérogènes, tels que ouates imprégnées.
- Les éprouvettes sont découpées en des zones distantes de 50 mm au minimum et à plus de 100 mm des bords de la pièce.
- Les laisser séjourner 24 heures au moins dans l'enceinte conditionnée (3.2) et effectuer les mesures dans la même enceinte.

4.2.MESURE SUR PIECE

- La mesure de l'épaisseur peut être faite directement sur une pièce du matériau, en 5 endroits pour les matériaux homogènes et en 10 endroits pour les matériaux hétérogènes. La mesure est effectuée en des zones distantes de 50 mm au minimum et à plus de 100 mm des bords de la pièce.

FEUTRES,OUATES-EPAISSEUR,COMPRESSIBILITE	D45 1195	2/4
--	----------	-----

- Laisser séjourner la pièce 24 heures au moins dans l'enceinte conditionnée (3.2) et effectuer les mesures dans la même enceinte.